

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Montréal-Centre – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ ***Une prévalence des incapacités plus élevée, particulièrement chez les femmes***

En 1998, 19 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de Montréal-Centre présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 13 % chez les 15 à 64 ans et de 48 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des femmes de la région, notamment celles de 65 ans et plus, est supérieur au taux d'incapacité des femmes de l'ensemble du Québec. En effet, près du quart des femmes de la région (23 %) ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 18 %. De plus, chez celles de 65 ans et plus, le taux d'incapacité atteint 53 % en comparaison de 43 % dans l'ensemble du Québec. Le taux d'incapacité chez les hommes de la région est, quant à lui, comparable à celui observé au Québec, c'est-à-dire 15 %.

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (11 %), à l'agilité (9 %), à l'audition (5 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (5 %).

Près de 60 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 41 %, une incapacité modérée ou grave.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 44 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 34 % sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 23 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, tout comme dans l'ensemble du Québec, plus de la moitié des femmes avec incapacité vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 30 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 62 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 30 % des personnes de 15 à 64 ans. En fait, près de la moitié des hommes et des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 36 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est comparable à la proportion observée au Québec. Dans la population sans incapacité, seulement 6 % évaluent ainsi leur santé.

Dans la région, 20 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise. C'est parmi les 15 à 64 ans avec incapacité qu'on observe la proportion la plus élevée de personnes qui estiment leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise, soit 25 % (en comparaison à 20 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Et plus de détresse psychologique, particulièrement chez les 15 à 64 ans***

Environ 28 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique tout comme dans l'ensemble du Québec d'ailleurs. Cette proportion est de 18 % chez les personnes sans incapacité. La détresse psychologique touche particulièrement les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans de la région chez qui 38 % se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (comparativement à 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel distinct***

Dans la région, 39 % des personnes ayant une incapacité connaissent le français et l'anglais, 38 % ne connaissent que le français alors que 18 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 6 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est ainsi très différent de celui de l'ensemble du Québec où 30 % des personnes ayant des incapacités connaissent le français et l'anglais, 60 % ne connaissent que le français, 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Près de trois personnes sur dix ayant une incapacité dans la région ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est environ une personne sur dix qui a un tel statut. De plus, la moitié des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Enfin, 78 % des personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire (qui réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone) comparativement à 90 % dans l'ensemble du Québec. Dans la région, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que les personnes sans incapacité à appartenir au groupe majoritaire (78 % c.¹ 66 %).

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen supérieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (13 906 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (18 237 \$ c. 17 758 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (19 884 \$ c. 13 906 \$) que pour les hommes (29 280 \$ c. 18 237 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 76 % de celui des hommes avec incapacité.

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***La moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (27 %) ou d'autres revenus (23 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (74 %).

- ***Plus de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre, particulièrement les femmes et les 15 à 64 ans***

La population avec incapacité de la région compte une proportion plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que dans l'ensemble du Québec (36 % c. 30 %). Cette pauvreté touche davantage les femmes (38 %) et les personnes de 15 à 64 ans (42 %) avec incapacité alors qu'au Québec les taux sont respectivement de 32 % et 31 %. À titre comparatif, c'est 22 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

Près de 63 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région comme dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 40 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation dans la région (67 % c. 57 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Plus souvent sous le seuil de faible revenu et plus nombreuses à se considérer pauvres***

La proportion de personnes avec incapacité qui vit sous le seuil de faible revenu est plus importante (50 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 32 % chez les personnes sans incapacité. Encore ici, les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (53 % c. 46 %).

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 36 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec. Il est nécessaire de souligner, de plus, que c'est dans la

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

tranche d'âge des 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec 47 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que moins du quart s'estiment pauvres ou très pauvres.

En revanche, les aînés ayant une incapacité dans la région sont moins nombreux à se considérer pauvres ou très pauvres que les aînés de l'ensemble du Québec (20 % c. 27 %). En fait, dans la région, les aînés ayant une incapacité s'estiment pauvres ou très pauvres dans la même proportion que le font les aînés n'ayant pas d'incapacité dans l'ensemble du Québec.

Enfin, dans la région, tout comme dans l'ensemble du Québec, un peu plus de 60 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus. Cette proportion est d'environ 50 % chez les personnes sans incapacité.

- ***Une plus grande insécurité alimentaire dans la région, notamment chez les hommes***

Dans la région, 21 % des personnes ayant une incapacité (24 % des hommes et 19 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % des personnes avec incapacité dans l'ensemble du Québec. Seulement 9 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

- ***Un peu moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Dans la région, 37 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont, en proportion, eu plus souvent de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (48 % c. 29 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (37 %), seulement 19 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, un peu plus du tiers des personnes ayant une incapacité (34 %) bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 12 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est comparable au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenu par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère.

Soulignons pour terminer que, tout comme dans l'ensemble du Québec, 93 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (33 %) ou parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (32 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Plus de solitude et d'isolement et moins de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont deux fois plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (31 % c. 15 %). De plus, la proportion de personnes avec incapacité vivant seules est plus élevée que celle de l'ensemble du Québec (31 % c. 24 %).

La population ayant une incapacité compte également moins de personnes mariées ou en union de fait (41 % c. 54 % au Québec) et plus de personnes veuves, séparées ou divorcées (34 % c. 26 % au Québec). Les personnes ayant une incapacité dans la région sont d'ailleurs trois fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (34 % c. 11 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (40 % c. 25 %) et moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (36 % c. 50 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir des enfants à la maison (22 % c. 38 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec.

- ***Un soutien social plus faible, surtout chez les 15 à 64 ans***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (28 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 20 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité où un peu plus du tiers (34 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social.

D'autre part, le quart des personnes avec incapacité de la région comme de l'ensemble du Québec sont insatisfaites de leur vie sociale. Encore une fois, ce sont les 15 à 64 ans qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé, soit 35 %. Précisons aussi que les hommes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreux que les femmes avec incapacité à être insatisfaits de leur vie sociale (27 % c. 22 %). La même insatisfaction ne touche que 12 % des personnes sans incapacité.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que des activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Comme dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Près de 90 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, environ 40 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (57 % c. 39 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (66 % c. 39 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 11 % ont besoin d'aide

personnelle, 31 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques, et 41 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'étude, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé, notamment chez les femmes et les aînés***

En 1998, un peu plus du tiers des personnes ayant une incapacité dans la région (34 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (35 % c. 31 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 % tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (45 % c. 26 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec.

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La majorité des personnes avec incapacité sont locataires***

Dans la région de Montréal-Centre, 70 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 23 % sont propriétaires et 7 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait très différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 46 % sont propriétaires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***15 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 4,2 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 11 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, 15 % de ces personnes éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Ces proportions sont comparables à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 11 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 13 % pour de longs trajets de 80 km et plus. Par ailleurs, environ la moitié des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est identique à la proportion observée au Québec.

- ***Une plus grande utilisation du transport en commun ou du taxi pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (47 % c. 66 %), mais nettement plus nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (37 % c. 16 %). Il faut toutefois souligner que, dans la région, 31 % des personnes sans incapacité utilisent également le transport en commun ou le taxi pour se rendre au travail.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus élevée***

En 2000, 13 598 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 1 261 744 déplacements a été effectué. Chaque personne admise effectue donc, en moyenne, près de 93 déplacements durant l'année, soit 1,8 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Près de 40 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec) et 35 % présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était moins nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (16 % c. 25 %). D'autre part, 63 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 37 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

▪ ***Une intégration en service de garde plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 251 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de Montréal-Centre, ce qui représente 0,7 % des 37 100 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,9 % dans l'ensemble du Québec).

▪ ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,7 % en 2001-2002, ce qui est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,9 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 40 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 34 % sont en école spéciale et que 27 % sont en classe spéciale. Au secondaire, c'est près de la moitié des élèves handicapés qui sont en école spéciale (49 %) alors que 27 % sont en classe régulière et que 23 % sont en classe spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes sans incapacité***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région comme dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 63 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 40 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 29 % chez les personnes sans incapacité du même âge.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, plus scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, dans la région, 30 % d'entre elles ont complété des études postsecondaires (c. 28 % dans l'ensemble du Québec) et 16 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 % au Québec). De plus, près de 43 % des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus élevée alors que dans l'ensemble du Québec, 33 % se situent dans la même catégorie. Enfin, 58 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 % au Québec). Sur ce point, mentionnons l'écart notable qui existe entre les femmes et les hommes de la région ; en effet, chez les hommes avec incapacité, le taux de diplomation s'approche de 70 % alors qu'il atteint 50 % chez les femmes ayant une incapacité.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 19 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 8 % des personnes sans incapacité, 36 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 28 % des personnes sans incapacité, et 58 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 74 % des personnes sans incapacité.

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

- ***Une proportion plus élevée de retraités que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 40 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 24 % sont en emploi (c. 28 % au Québec), 16 % tiennent maison (c. 19 % au Québec), 15 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec) et 6 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, près de deux fois moins nombreuses à être en emploi (24 % c. 56 %) et environ quatre fois plus nombreuses à être à la retraite (40 % c. 11 %).

- ***La moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 50 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 44 % sont en emploi et 6 % sont en chômage⁴, ce qui est comparable à la situation observée dans l'ensemble du Québec.

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 ans et plus (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

- ***Près de 40 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 62 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 14 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, le quart des personnes inactives (25 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, dans la région, près de 40 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Chez les femmes, un plus faible taux de pratique d'activités physiques de loisir et...***

Dans la région, 59 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique identique à celui observé dans l'ensemble du Québec (67 %). Cependant, les femmes avec incapacité de la région sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (54 % c. 63 %).

Enfin, 28 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (42 % c. 28 %).

- ***Un plus faible taux de pratique d'activités de loisir***

Dans la région, 69 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Encore une fois, les hommes avec incapacité de la région affichent un taux de

pratique identique à celui observé dans l'ensemble du Québec (un peu plus de 70 %) alors que les femmes avec incapacité de la région sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités de loisir autres que les activités physiques (66 % c. 73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de Montréal-Centre montrent que la prévalence des incapacités y est plus élevée, surtout chez les femmes. La région se démarque aussi par son caractère multiculturel qui se reflète également pour la population ayant des incapacités et qui se traduit notamment par un profil linguistique et socioculturel distinct. Ainsi, la proportion de personnes avec incapacité qui ont un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique est plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) y est également plus fréquent, ce qui constitue un atout pour cette population. Par contre, on y retrouve aussi un assez bon groupe ne connaissant ni l'anglais ni le français. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, bien que le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région soit supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes, on y observe, en revanche, une proportion plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui vivent sous le seuil de faible revenu ou encore, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation plus élevée que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région de Montréal-Centre, la moitié des personnes ayant une incapacité est inactive sur le marché du travail bien que plus du tiers d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région vivent plus d'isolement que les hommes avec incapacité. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques, de la scolarité et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de Montréal-Centre – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Montréal-Centre – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca